



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2021**

Conseillers en exercice : 19  
Conseillers Présents : 16  
Procurations : 3  
Convocation : 9 février 2021

**L'an deux mille vingt et un et le seize février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : Mme DEJARDIN Marie-Anne à Mme PAJOT Christine.  
M LLENSE Gérard à M LAFFORGUE Guy.  
Mme VILA-ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

---

**002/2021 - OBJET** : **CREATION DE POSTE  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
**VU** la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi dans le cadre d'un futur recrutement (mutation d'un agent et réorganisation des services) : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein.

Il est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

GRADES/EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS			
		POURVUS	VACANTS	TC	TNC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Territorial	A	1	0	1	
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	0	3	
Adjoint Administratif	C	1	2	2	1 à 20/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1	
Agent de maîtrise	C	2	0	2	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	2	2	
Adjoint technique	C	9	1	8	1 à 28/35 <sup>ème</sup> 1 à 25/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	1	1 à 28/35 <sup>ème</sup>
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	0	1 à 18/35 <sup>ème</sup>

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

**D'ACCEPTER** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire**  
**M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20210216-0022021-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2021  
Date de réception préfecture : 11/03/2021